

**Compte rendu des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
07/09/2015

Date d'affichage
21/09/2015

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
22

Votants
23

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Didier BOUCHARDON, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusé : Alain FILLATRE

Procuration : Alain FILLATRE à Jean-Louis BELLANGER

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Françoise COURTEL

64

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

65

**BUDGET COMMUNAL
Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Assainissement de l'exercice 2015

EN INVESTISSEMENT		
Comptes	Dépenses	
D001	Résultat d'investissement reporté	- 1.79
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 531.00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	1 766.79
	Total	4 296.00
<hr/>		
Comptes	Recettes	
10226	Taxe d'aménagement	4 296.00
	Total	4 296.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ accepte la décision modificative n° 1 du Budget Communal 2015.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

66	BUDGET ASSAINISSEMENT Décision modificative n° 2
-----------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Assainissement de l'exercice 2015

EN INVESTISSEMENT		
Comptes	Dépenses	
2315	Installations matériel et outillage techniques	6 000.00
	Total	6 000.00
<hr/>		
Comptes	Recettes	
1641	Emprunt	6 000.00
	Total	6 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ accepte la décision modificative n° 2 du Budget d'Assainissement.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

AMENAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE
Choix de l'architecte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre auprès de trois architectes a été lancée pendant l'été pour l'aménagement d'une salle sportive et associative. Monsieur le Maire précise que la mission de maîtrise d'œuvre devait comprendre à minima : un architecte mandataire du groupement et un bureau d'étude thermique.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 540 000 € HT

Vu les différentes propositions transmises, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre remise par le Bureau d'étude A3dess 39 rue Virette à La Ferté Bernard et la Société BET Boulard 160 avenue Bollée à Le Mans.

Leur proposition se décompte :

- Forfait de rémunération provisoire : **44 550.00 € HT**
- Taux de rémunération : **8.25 %** avec dans tous les cas un minimum forfaitaire de 41 000.00 € HT correspondant à une évaluation du temps minimum à consacrer au dossier et aux frais afférents.

Tableau de répartition des honoraires entre les contractants :

<i>Base</i>	<i>Part de A3dess</i>	<i>Part de BEL Boulard</i>
<i>DIA/ESQ</i>	5 837.00 €	400.00 €
<i>APS</i>	4 446.00 €	900.00 €
<i>APD</i>	5 508.00 €	1 620.00 €
<i>PRO</i>	7 260.00 €	1 650.00 €
<i>ACT</i>	1 452.00 €	330.00 €
<i>VISA</i>	1 006.50 €	330.00 €
<i>DET</i>	11 261.25 €	990.00 €
<i>AOR</i>	1 229.25 €	330.00 €
Total	38 000.00 €	6 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confie au Bureau d'étude A3dess, architecte à La Ferté Bernard et à la Société BET Boulard, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle sportive et associative à la Massonnière selon la répartition des honoraires définis ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la SAMO souhaite commercialiser ses vingt logements locatifs sociaux situés à Moncé en Belin, rue des Airelles, et rue Auguste Lemer cier.

Lors des audits fonciers réalisés, il a été constaté la présence de problématiques foncières suivantes :

- *rue des Airelles, un empiètement sur le domaine public (angle du pavillon 13 et du pavillon 16)*
- *rue Auguste Lemer cier un candélabre permettant d'alimenter l'éclairage public est situé sur la parcelle appartenant à la SAMO.*

Ces éléments fonciers étant de même superficie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert réciproque de propriété.

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle que depuis la construction des logements rue de la Plaisanterie, le chemin situé derrière les logements locatifs rue des Airelles n'est plus emprunté par les Moncéens et pourrait être cédé à la SAMO. La parcelle concernée est cadastrée section AA n° 319 d'une superficie 79 m².

Vu l'estimation des domaines en date du 22 mai 2015, Monsieur le Maire propose de leur céder ce terrain au prix de 400.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise les échanges fonciers énumérés ci-dessus.*
- ✓ *décide de céder la parcelle cadastrée section AA n° 319 d'une superficie de 79 m² au prix de 400.00 € à la SAMO.*
- ✓ *dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.

Considérant que certains agents techniques peuvent prétendre à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer quatre postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, 3 au 1^{er} novembre 2015 et 1 au 1^{er} décembre 2015.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2015, trois emplois d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, et un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2015.*
- ✓ *supprime les postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe que les agents occupaient précédemment.*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2015.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

70

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'E.S.M

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'Entente Sportive Moncéenne une subvention exceptionnelle couvrant les frais à la charge de la commune lors de l'exposition des voitures du 13 juin 2015.

Cette subvention s'élève à 266 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Entente Sportive Moncéenne d'un montant de 266 €.*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

71/A

COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »

MODIFICATION DES STATUTS

Décision sur la fusion de la Communauté de Communes et du CIAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » a voté la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur la fusion de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois et le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les statuts de la Communauté de Communes sont donc modifiés de la manière suivante :

Ancienne rédaction :

B.4.4 – Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) chargé de gérer les

compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes B.4.2 et B.4.3.

Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la Communauté de Communes.

Nouvelle rédaction :

B.4.4 – La Communauté de Communes est habilitée à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte la nouvelle rédaction telle qu'énoncée ci-dessus, et approuve la modification des statuts tels qu'annexés.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

71/B	COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS MODIFICATION DES STATUTS Transfert de la compétence en matière de P.L.U, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale
-------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » a voté la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur le transfert de la compétence en matière de P.L.U, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les statuts de la Communauté de Communes sont donc modifiés de la manière suivante :

Ancienne rédaction :

A.2.1 – Etude, création et réalisation de deux zones d'aménagement concerté et d'un lotissement d'activités d'intérêt communautaire : la partie de la Z.A.C de la Belle Etoile située sur la commune de Moncé en Belin au Nord, le parc d'activités de l'échangeur composé de la Z.A.C. des Truberdières et de la Z.A.C. du Cruchet situées à Ecommoy au Sud, ainsi que le lotissement d'activités du « Petit Raidit » situé à Teloché

A.2.2 – Création des Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de Communes.

A.2.3 – Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) et schéma de secteur.

A.2.4 – Exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U) dans le cadre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de Communes (une délibération favorable de la commune concernée est nécessaire).

A.2.5 – *Elaboration et approbation d'une Charte de Pays en adhérant pour cela au Syndicat Mixte du Pays du Mans chargé notamment de la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.*

A.2.6 – *Etude mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographie (S.I.G.)*

A.2.7 – *Création et gestion de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nouvelle rédaction

A.2.1 – *Etude, création et réalisation de deux zones d'aménagement concerté et d'un lotissement d'activités d'intérêt communautaire : la partie de la Z.A.C de la Belle Etoile située sur la commune de Moncé en Belin au Nord, le parc d'activités de l'échangeur composé de la ZAC des Trubardière et de la ZAC du Cruchet situées à Ecommoy au Sud, ainsi que le lotissement d'activités du « Petit Raidit » situé à Teloché.*

A.2.2 – *Création des Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la Communauté de Communes.*

A.2.3 – *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

A.2.4 – *Elaboration et approbation d'une Charte de Pays en adhérant pour cela au Syndicat Mixte du Pays du Mans chargé notamment de la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.*

A.2.5 – *Etude, mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G).*

A.2.6 – *Création et gestion de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *adopte la nouvelle rédaction telle qu'énoncée ci-dessus, et approuve la modification des statuts tels qu'annexés.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

71/C

COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »
MODIFICATION DES STATUTS
Restitution aux communes de la compétence
« achat de matériel informatique pour les écoles »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » a voté la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur la suppression de la compétence « Achat de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de programme globaux

d'équipement intéressant l'ensemble des structures scolaires publiques et privées du territoire, en excluant les achats ponctuels ou le câblage des locaux »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte la suppression du paragraphe B.3.6 de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

72/A

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Convention de partenariat mots d'hiver 2015

Cette année, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe met à la disposition de la commune et de la Bibliothèque Municipale deux spectacles intitulés « La femme poisson », un spectacle intitulé « Le bolide de Barnabé » et un autre spectacle intitulé « Luna Llana » présentés par Madame Edwige BAGE, aux enfants des écoles et du multi accueil.

Ces spectacles auront lieu le vendredi 20, lundi 23 et mercredi 25 novembre au Centre Socioculturel « Le Val'Rhonne ».

*Le coût de cette prestation est de **1 200 €** (aide de la BDS déjà déduite de cette somme), auquel il faut rajouter les frais de restauration du midi, de la conteuse et de l'accompagnateur de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe ainsi que du régisseur.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de s'associer avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe pour coordonner ces représentations pour un montant de **1 200 €**.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe.*
- ✓ décide de prendre en charge les frais liés à la restauration de la conteuse et de l'accompagnateur de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe ainsi que du régisseur.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

72/B

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Convention de prêt pour une animation

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, différents outils d'animation pour la période du 13 au 19 octobre à l'occasion du Quiz musical qui aura lieu le vendredi 16 octobre 2015.

Ce prêt comprend :

- Une sonorisation*
- Un vidéo projecteur*

- Un écran de projection
- Un bar en métal et 2 tabourets hauts
- Trois espaces bistrot composés d'une table et de deux chaises chacun

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à **4 200 €**

La commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

72/C

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Charte de prêt des liseuses électroniques

La Bibliothèque Municipale a réservé auprès de la BDS une liseuse pour une durée de 5 mois à partir du 22 septembre 2015. Afin de garantir la sécurité et le suivi de ce matériel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une Charte définissant les conditions de prêt de ce matériel auprès des adhérents.

Après lecture du document proposé,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ valide la Charte de prêt des liseuses électroniques qui sera annexée au règlement de la Bibliothèque Municipale

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

73

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE GAZ 2015

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$RODP = ((0.035 \text{ €} \times 12799) + 100 \text{ €}) \times 1.16^*$$

*coefficient à appliquer suivant l'évolution cumulée en partant de la formule du décret.

Pour l'année 2015, le calcul de la redevance s'élève donc à 636.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *fixe le montant de la redevance à **636.00 €**,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de ce montant pour l'année 2015.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

74

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC CANIROUTE

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 7 qui définissent les pouvoirs du Maire en matière de police des animaux errants,

Vu le Code Rural qui définit les conditions d'exercice de cette police et l'obligation de garde de ces animaux,

Monsieur le Maire propose de renouveler auprès de la Société CANIROUTE une convention de fourrière animale pour l'accueil des animaux pour l'année 2016.

L'accueil de ces animaux et leur prise en charge s'effectuera 24h/24 et 7j/7.

En contrepartie des services apportés par la Société CANIROUTE, la Commune versera une redevance de 1,50 € TTC par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide de déléguer la fourrière municipale à la Société CANIROUTE à compter du 1^{er} janvier 2016,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à verser annuellement à la Société CANIROUTE une redevance fixée à 1,50 € TTC par habitant.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

75/A

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN
Projet de révision n° 4 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal de Laigné en Belin a arrêté le projet de révision n° 4 de leur Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Laigné en Belin nous demande d'émettre un avis sur l'arrêt du projet.

Monsieur Jacques SAILLANT informe le Conseil Municipal avoir étudié ce dossier et n'avoir relevé aucune remarque particulière à formuler.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, et considérant l'absence de remarques sur ce dossier, le Conseil Municipal

- ✓ *émet un avis favorable au projet de révision n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Laigné en Belin.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

75/B

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN
Modification simplifiée du P.O.S valant P.L.U

Conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Laigné en Belin nous demande d'émettre un avis sur le dossier de modification simplifiée de leur Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jacques SAILLANT informe le Conseil Municipal avoir étudié ce dossier et n'avoir relevé aucune remarque particulière à formuler.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, et considérant l'absence de remarques sur ce dossier, le Conseil Municipal :

- ✓ *émet un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Laigné en Belin.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

76

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES N°2

Monsieur le Maire précise que suite à la démission de Madame Rachel ALBRECHT, il y a lieu de la remplacer au sein de certaines commissions.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission Environnement :

Missions Environnement

- *de l'embellissement de la commune (fleurs, aménagement paysager),*
- *de l'entretien des espaces verts et du fleurissement,*
- *de la politique énergétique,*
- *de la gestion des cimetières,*

- de la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année (partenariat commission fêtes et cérémonies)

Membres : **Irène BOYER Vice-Présidente**
 Marie-Laure BEATRIX
 Jean-Louis BELLANGER
 Alain FILLATRE
 Annie QUEUIN
 Michelle REVELUT

Il n'y a pas de changement

Commission Voirie – Réseaux - Sécurité :

Missions Voirie et Réseaux - Sécurité

- du suivi du bon état de la voirie
- du suivi des canalisations et réseaux divers
- projets pistes cyclables
- éclairage public
- de la politique énergétique

Membres : **Irène BOYER, Vice-Présidente**
 Frédéric GAULTIER (remplace Rachel ALBRECHT)
 Jean-Louis BELLANGER
 Didier BOUCHARDON
 Alain FILLATRE
 Roger GUILLET
 Séverine GESBERT
 Jacques SAILLANT

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Commission Bâtiments et Urbanisme :

Missions Bâtiments

- élaboration des projets de construction de nouveaux bâtiments
- recenser et proposer un planning d'actions pour les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux ou propriétés de la commune rendus nécessaires au bon fonctionnement. (partenariat avec la commission environnement mise à disposition du personnel technique)
- assurer un suivi permanent de l'état des bâtiments communaux
- assurer le suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux.

Missions Urbanisme (en partenariat avec commission environnement)

- d'étudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village (aménagement zone d'activité, lotissement, etc)
- de la révision ou de l'élaboration Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Membres : **Jacques SAILLANT, Vice-Président**
 Jean-Louis BELLANGER
 Christophe BOUGET
 Irène BOYER
 David CAZIMAJOU

Jean-Marc CHAVEROUX
Alain FILLATRE
Sophie FOUREL
Roger GUILLET

Remplacement de Mme Rachel ALBRECHT : aucune proposition

Pour : 23

Contre : /

Abstention: /

Commission des Affaires scolaires et périscolaires :

Missions :

- d'être en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves ;
- d'être en contact permanent avec le CIAS (gestion périscolaire)
- suivi de la mise en place de la réforme du rythme scolaire
- restauration scolaire

Membres : **Miguel NAUDON, Vice-Président**
Christine BRETON
Béatrice BRILLANT
David CAZIMAJOU
Françoise COURTEL
Séverine GESBERT
Annie QUEUIN

Il n'y a pas de changement

Commission Vie associative (culturelle – sportive) :

Missions Vie associative

- d'être en relation permanente avec les responsables des différentes Associations (Val'Rhone, GSSP, sports...)
- d'étudier et de proposer la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel, sportif...
- d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative,
- d'être en relation avec la Bibliothèque

Membres : **Michelle REVELUT, Vice-Présidente**
Irène BOYER
Béatrice BRILLANT
David CAZIMAJOU
Françoise COURTEL
Annie QUEUIN
Frédéric GAULTIER

Pour : 23

Contre : /

Abstention: /

Commission Fêtes et Cérémonies :

Missions Fêtes et cérémonies

- De l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement
- Accueil des nouveaux arrivants,

- Des manifestations festives
- Des manifestations commémoratives,
- De la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année (partenariat commission environnement)

Membres : **Michelle REVELUT, Vice-Présidente**
 Irène BOYER
 Béatrice BRILLANT
 David CAZIMAJOU
 Françoise COURTEL
 Séverine GESBERT
 Frédéric GAULTIER

Pour : 23

Contre : /

Abstention: /

Commission Sports et loisirs :

- Mise en œuvre d'actions favorisant la pratique du sport sur la commune.
- Mise en place de moyens de proximité pour les jeunes ;
- Animation des réflexions pour la construction d'un gymnase

Membres : **Michelle REVELUT, Vice-Présidente**
 Marie-Laure BEATRIX
 David CAZIMAJOU
 Jean-Marc CHAVEROUX
 Miguel NAUDON
 Roger GUILLET

Il n'y a pas de changement

Commission Information et Communication :

Missions Informations

- de l'élaboration du Bulletin d'informations municipales
- de toutes les infos ou communications lors de manifestations particulières
- animation du tableau d'affichage
- animation et maintenance du site de la commune

Membres : **Christophe BOUGET, Vice-Président**
 Marie-Laure BEATRIX
 Didier BOUCHARDON
 Christine BRETON
 Miguel NAUDON
 Michelle REVELUT
 Charles MESNIL

Il n'y a pas de changement

Commission Développement économique :

Missions Développement économique

Elle traite des questions relatives à la promotion du territoire, l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique, le développement de celles existantes, ou tourisme.

Membres : **Christophe BOUGET, Vice-Président**
Marie-Laure BEATRIX
Irène BOYER
Jean-Marc CHAVEROUX
Claudy LAGACHE
Charles MESNIL
Frédéric GAULTIER

Pour : 23

Contre : /

Abstention: /

Commission des finances :

Missions

- de la programmation budgétaire,
- de l'établissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi
- leviers : pour Economies budgétaires
- négociation des taux bancaires
- communication des données budget de la ville auprès des Moncéens.

Membres : **Christine BRETON Vice-Présidente**
Sophie FOUREL
Jean-Marc CHAVEROUX
Claudy LAGACHE
Annie ANDRE
Jacques SAILLANT
Christophe BOUGET
Irène BOYER
Miguel NAUDON
Michelle REVELUT
Charles MESNIL

Remplacement de Mme Rachel ALBRECHT : aucune proposition

Pour : 23

Contre : /

Abstention: /

77

TARIFS 2015

Modification des droits de place et emplacement pour les exposants temporaires

Monsieur Christophe BOUGET propose de réactualiser les droits de place et emplacement pour les exposants temporaires, comme indiqué ci-dessous :

	<i>MONCEENS</i>	<i>HORS MONCEENS</i>
EMPLACEMENTS profondeur 3 m X ? m linéaire d'exposition	<i>Nouveaux tarifs en euros</i>	<i>Nouveaux tarifs en euros</i>
<i>Droits de place</i>		
Journée exceptionnelle	0,5 €/m	1 €/m
<i>Forfait trimestriel</i>		
Hebdomadaire	5€/m	7€/m
Quinzaine	2,5 €/m	3,5 €/m
<i>Emplacements forains (courant électrique non fourni)</i>		
Auto-tamponneuses	55,00 € la semaine	
Stands manèges (- de 10 m ²)	20,00 € la semaine	
Stands manèges (de 10 à 20 m ²)	25,00 € la semaine	
Stands manèges (+ de 20 m ²)	30,00 € la semaine	
Grands cirques (+ de 500 places)	60,00 € la représentation	
Petits cirques	30,00 € la journée	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ *approuve la modification des droits de place et emplacement pour les exposants temporaires*
- ✓ *dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2015*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

78

QUESTIONS DIVERSES

Comice

Monsieur le Maire souhaite remercier tous les bénévoles qui ont travaillé depuis plus d'un an à la préparation du comice ainsi que toutes les familles qui se sont investis dans la confection des chars. L'investissement de toutes ces personnes a permis d'organiser un beau week-end festif.

Point sur la halte ferroviaire

Monsieur le Maire évoque les articles passés dernièrement dans les journaux, sur les TER menacés par les bus SNCF. Ces dispositions dépendent de la Loi MACRON, elles permettent aux autocaristes d'organiser de longs parcours. Des tests seront réalisés sur la ligne Le Mans / Nantes et Le Mans / Rennes. Inquiet par ces articles, Monsieur le Maire a contacté Monsieur Mathieu GEORGET du Pays du Mans qui l'a rassuré et lui a confirmé que la Région a bien positionné des financements pour la création de la halte ferroviaire, mais il faut rester prudent tant que le projet définitif n'est pas signé. A ce jour les pré-études sont lancées, comme prévu, un mandat de 30 000 € correspondant à une avance a été émis au profit de la SNCF. Monsieur le Maire rappelle que ces études peuvent durer 1 an. Monsieur Louis-Jean NICOLAY, Sénateur s'est voulu rassurant sur la suite de ce dossier.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX intervient et confirme qu'il faut être très prudent sur ce dossier et surtout après les élections régionales de décembre.

Madame Irène BOYER rejoint la remarque faite par Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX et la prudence à avoir sur ce dossier à l'issue des élections.

Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015

Distribution du planning des permanences pour les Elections Régionales du 6 et 13 décembre 2015

CCAS

Cette année, le repas du CCAS aura lieu le samedi 5 décembre. Lors du dernier Conseil d'Administration du CCAS, il a été évoqué son organisation. Monsieur Miguel NAUDON rappelle que ce repas s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Monsieur Miguel NAUDON compte sur la présence de tous pour que ce moment soit agréable et festif.

Contrat téléphonie

Monsieur Christophe BOUGET précise qu'une négociation des contrats « téléphonie et internet » a été engagée. A ce jour, la commune prend en charge les frais de téléphone de la mairie, des services techniques, du stade, du Val'Rhone, des écoles..... Ces contrats ont été revus à la baisse. Une société prestataire a démarché différents opérateurs. Les nouveaux contrats ont été signés la semaine dernière et permettra de réaliser une économie 30 %. Ce changement nécessitera l'installation de nouveaux Modems dans certains bâtiments.

Les Virades de l'Espoir

Les Virades de l'Espoir auront lieu le samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015. Un programme a été remis à chacun, la marche des élus aura lieu le dimanche à 15 heures.

Repas du Jardinier Sarthois

Le repas du Jardinier Sarthois aura lieu le samedi 19 septembre 2015. Indisponible, Monsieur le Maire souhaite être remplacé à cette manifestation. Aucun membre du Conseil Municipal n'est disponible à cette date.

Délégation Anglaise à l'occasion du Comice

Un cadeau (drapeau réalisé par les enfants de Welton) nous a été remis par la délégation Anglaise. Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit portée auprès du Comité de Jumelage et des écoles pour redynamiser ces échanges.

Les réunions publiques

Monsieur le Maire propose de rencontrer la population :

- **Secteur Cossassière et route de Laigné** : samedi 31 octobre de 10h à 12h à proximité du monument des Alliés
- **Secteur Nord Ouest (Massonnière – Berthelière – Bd des Avocats)** : samedi 3 octobre de 10 h à 12 h sur le parking de la Massonnière
- **Secteur Sud-Sud Ouest (Renaudes – Janvierie – rue du Stade – Butte de Moncé – bd des Avocats)** : samedi 10 octobre de 10 h à 12 h au stade
- **Secteur Centre et Sud Est (Centre Bourg – route de Saint Gervais en Belin – route de Teloché)** : samedi 17 octobre de 10 h à 12 h sur la plaine du Val'Rhone
- **Secteur Nord Est (Charmes – Verger – Petit Aunay)** : samedi 24 octobre de 10 h à 12 h sur le terrain stabilisé du lotissement du Verger.

Journée du patrimoine le 20 septembre à la Chapelle Notre Dame

Ouverture de la Chapelle Notre Dame de 10 h 19 heures le dimanche 20 septembre un diaporama sur le patrimoine de la commune et un débat sur les poilus de 14/18 seront organisés à cette occasion.

Questions diverses

David CAZIMAJOU demande si on a du nouveau sur l'installation du nouveau boucher boulevard des avocats ?

Monsieur le Maire précise que Monsieur GRISON a affiché son départ le dimanche 26 septembre 2015. Concernant l'ouverture de l'autre magasin LES TITANS boulevard des avocats, nous n'avons aucune information à ce sujet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que Monsieur VOLPATO Carrefour Contact quitte la commune le 22 septembre 2015 et le magasin sera repris dès le 23 septembre 2015.

Madame Annie ANDRE souhaite savoir si le loyer Carrefour a été modifié suite à leur demande ?

Monsieur le Maire confirme que le loyer n'a pas été modifié et qu'il est payé.